

## La Maine Anjou obtient l'AOP

Le dossier avait été reçu par la Commission en 2004 et publié fin 2008. Une opposition de l'Italie a été levée en 2010 qu'un accord avec ce pays avait été trouvé.

La zone de production de l'AOP (appellation d'origine protégée) Maine Anjou s'étend sur 603 communes de l'Ille-et-Vilaine aux Deux-Sèvres. L'appellation d'origine protégée est l'équivalent européen de l'AOC et existe depuis 1992. L'AOP désigne un produit dont toutes les étapes de fabrication (la production, la transformation et l'élaboration) sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même zone géographique, qui donne ses caractéristiques au produit, le berceau de la race "Rouge des Prés".